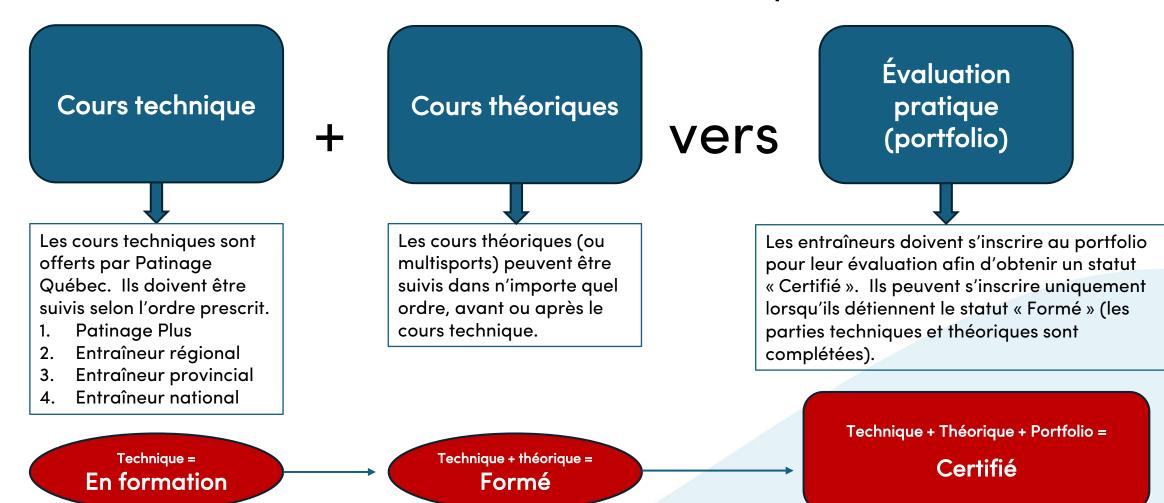


Émilie Bourassa

Par où commencer?

Tous les niveaux d'entraîneurs ont le même parcours :



Qui peut s'inscrire?

Cours théoriques :

✓ Avoir atteint l'âge de 14 ans le premier jour du cours

Cours techniques:

- ✓ Avoir atteint l'âge de 15 ans le premier jour du cours
- √ Être membre à Patinage Canada pour la saison en cours



Qui peut s'inscrire? (suite)

Détenir les qualifications suivantes :

- > Formation Patinage Plus :
 - 1 test complet STAR 5
- > Formation Régionale :
 - 1 test complet STAR 6 OU 2 tests complets STAR 5 dont obligatoirement le test complet de style libre (éléments + programme)
 - Détenir le statut « Entraîneur Patinage Plus en formation »
- Niveau provincial:
 - Détenir le statut « Entraîneur régional certifié »
- Niveau national:
 - Détenir le statut « Entraîneur provincial certifié »



Cours techniques

Les cours techniques sont offerts par Patinage Québec.

Ils sont annoncés par courriel à tous les entraîneurs et clubs du Québec et affichés sur notre site internet à <u>www.patinage.qc.ca</u> sous « Membres » + « Entraîneurs » + « Programme national de certification des entraîneurs ». Le calendrier est en lien avec les disponibilités des arénas et des formateurs.

Pour vous inscrire

- www.patinage.qc.ca
- Membres
- Entraîneurs
- Programme national de certification des entraîneurs



Cours théoriques

Voici la liste des cours théoriques par niveau de certification :

- Patinage Plus
 - Évaluation prise de décisions éthiques
 - Enseignement et apprentissage
- Entraîneur régional
 - Planification d'une séance d'entraînement
- Entraîneur provincial
 - Planification de la performance
- Entraîneur national
 - Diriger un sport sans dopage
 - Gestion des conflits
 - o Efficacité en entraînement et en leadership
 - Développement des qualités athlétiques
 - Prévention et récupération
 - Psychologie de la performance
 - o Planification avancée de l'entraînement
 - Gérer un programme de sport



Cours théoriques (suite)

N'oubliez pas que les cours théoriques (ou multisports) peuvent être suivis dans n'importe quel ordre, avant ou après les cours techniques.

Pour vous inscrire:

- Allez à www.coach.ca et ouvrez une session sur « Le casier »
 - O Si vous n'avez pas de compte, il faudra en créer un !
 - Ce numéro de membre vous suivra tout au long de votre carrière d'entraîneur.
- Allez à « Calendrier » et inscrivez-vous à la formation désirée.
 - Ce sont des formations en visioconférence;
 - Visitez le site régulièrement, car des cours sont ajoutés tout au long de la saison.
- Certaines formations sont en ligne. Vous les trouverez sous <u>www.coach.ca</u>
 + « Le casier » + « Apprentissage en ligne » + « Disponible ».
 - Vous pourrez suivre ces formations à votre rythme.

Cours théoriques (suite)

Si vous détenez un diplôme universitaire dans un domaine connexe, vous pourriez vous faire créditer certaines formations multisports.

Pour faire une demande de reconnaissance de vos acquis, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.sportsquebec.com/reconnaissance-des-acquis/



Évaluation pratique

Une fois les étapes techniques et théoriques complétées, l'entraîneur doit s'inscrire à son évaluation pratique (portfolio) afin d'accéder au statut « certifié ».

Pour les niveaux Patinage Plus et Régional, les entraîneurs doivent détenir l'expérience suivante avant de s'inscrire :

- Certification Patinage Plus : 20 heures d'expérience au niveau Patinage Plus comme assistant de programme ou comme entraîneur;
- Certification Régionale : 20 heures d'expérience au niveau STAR, dont 5 heures en habiletés de patinage;
- Certification Hybride (Patinage Plus et Régional) : 10 heures d'expérience au niveau Patinage Plus et 20 heures d'expérience au niveau STAR, dont 5 heures en habiletés de patinage.

Les participants recevront un document explicatif à ce sujet lors de la formation technique.



Évaluation pratique

Pour vous inscrire:

- www.patinagecanada.ca
- Membres + Se connecter + Apprentissage en ligne + Tous les cours + PNCE + Portfolio certifié.
 - Des frais d'inscriptions seront exigés.
 - Veuillez prévoir un délai de 3 à 4 semaines avant de recevoir un message de votre correcteur assigné.



Délai de certification

<u>Certification Patinage Plus</u>: l'entraîneur a un délai de 3 ans pour être certifié à ce niveau à partir de la date du dernier jour de son cours technique. *Ex : j'ai terminé ma formation le 27 juillet 2025, j'ai jusqu'au 27 juillet 2028 pour être certifié.*

<u>Certification entraîneur régional</u>: l'entraîneur a un délai de 3 ans pour être certifié à ce niveau, à partir de la date du dernier jour de son cours technique.

<u>Certification hybride</u>: une fois les cours Patinage Plus et Entraîneur régional complétés, l'entraîneur peut choisir de certifier les deux niveaux en même temps avec la certification hybride. L'entraîneur aura un délai de 3 ans à partir de la date du dernier jour du cours Patinage Plus. Ex: j'ai terminé ma formation Patinage Plus le 25 mai 2024 et ma formation entraîneur Régional le 27 juillet 2025, j'ai jusqu'au 25 mai 2027 pour être certifié à ces 2 niveaux.



Délai de certification (suite)

Certification entraîneur provincial: l'entraîneur n'a aucun délai pour certifier ce niveau. Il doit travailler avec des athlètes de niveau pré-novice et/ou novice pour la certification.

Certification entraîneur national: l'entraîneur n'a aucun délai pour certifier ce niveau. Il doit travailler avec des athlètes de niveau junior et/ou senior pour la certification.



Statut des entraîneurs

Voici les statuts des entraîneurs :

- En formation : l'entraîneur a suivi le cours technique
- Formé : l'entraîneur a suivi le cours technique et les cours théoriques (multisports)
- Certifié : l'entraîneur a suivi le cours technique, les cours théoriques et a réussi son évaluation via le portfolio.

Notez que dès le statut « En formation », l'entraîneur peut enseigner dans un club. En revanche, il doit être en règle comme entraîneur à Patinage Canada.



Une fois ma formation technique réussit, puis-je enseigner?

NON!

Il ne suffit pas d'avoir les qualifications comme entraîneur pour pouvoir enseigner dans un club, il faut également être en règle à Patinage Canada.



Être en règle signifie...

- ✓ Avoir payé la cotisation comme entraîneur à Patinage Canada;
- ✓ Détenir un certificat valide de secourisme;
- ✓ Si vous avez 18 ans et plus, obtenir un statut « autorisé » à la suite de la vérification des antécédents judiciaires faite par une entreprise qu'approuve Patinage Canada (BackCheck);
- ✓ Effectuer les modules d'apprentissage en ligne « Respect et sport pour leaders d'activité » et « Code de déontologie des entraîneurs ».



Comment dois-je payer ma cotisation?

Pour payer votre cotisation, vous devez :

- Allez à <u>www.skatecanada.ca</u> et cliquez sur l'onglet « Membres » + « Se connecter » + « Entraînement »;
 - Si vous ne voyez pas l'onglet « Entraînement », veuillez écrire à info@skatecanada.ca en indiquant votre numéro de membre à 10 caractères.
- Vous verrez « Adhésion » et dessous en rouge « Voir/mettre à jour les dossiers d'adhésion »
 - Cliquez sur la section en rouge et vous aurez accès à l'inscription en ligne.
 - Notez que les inscriptions sont disponibles à partir de la mi-août chaque année;
 - L'année d'adhésion est du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année;
 - Il est possible de s'inscrire tout au long de la saison, mais les coûts restent les mêmes.

Quelles sont les exigences du cours de secourisme?

Dans le but d'assurer un environnement de patinage sécuritaire et en cas d'urgence, tous les entraîneurs de Patinage Canada doivent détenir un certificat de secourisme valide, pour être considérés comme étant en règle. Patinage Canada décrit les exigences suivantes pour la formation en secourisme :

- Durée d'au moins 6 heures;
- Principalement axée sur le secourisme (les cours de RCR seulement ne sont pas acceptables);
- Doit inclure une évaluation pratique en personne et un examen écrit;
- La date d'expiration du certificat doit être d'au plus trois ans à compter de la date d'achèvement de la formation.

Remarque : les cours mixtes combinant la théorie en ligne et l'évaluation pratique en personne sont des formats acceptables.

Les professionnels de la santé peuvent soumettre leur permis d'exercice actuel ou leur certificat énonçant les dates d'expiration applicables.

Vous devez soumettre votre certificat à <u>info@skatecanada.ca</u> en indiquant votre numéro de membre à 10 caractères.



Comment dois-je m'inscrire à la vérification judiciaire?

Si vous avez 18 ans et plus, vous devez faire une vérification de vos antécédents judiciaires tous les trois ans.

Vous trouverez le lien pour faire votre vérification judiciaire à :

- www.skatecanada.ca
- > Allez à « Membres » + « Se connecter » + « Entraînement »
- Vous verrez « Vérification » et dessous en rouge « Voir/mettre à jour les dossiers de vérification »
 - Cliquez sur la section en rouge et vous aurez accès à l'inscription
 - Vous pouvez également aller directement à : http://www.backcheck.net/skatecanada/
 - Si vous avez des problèmes, veuillez communiquer directement avec l'entreprise à 1-877-455-6730 ou support@mybackcheck.com



Où vais-je trouver les 2 modules?

Tous les entraîneurs doivent faire les modules « Respect et sport pour leaders d'activités » (valide trois ans) et « Code de déontologie » (doit être fait annuellement).

Pour faire les modules, veuillez aller à :

- www.skatecanada.ca
- Allez à « Membres » + « Se connecter » + « Entraînement »
- Vous verrez les deux modules et dessous en rouge
 - « Voir/mettre à jour les dossiers de Respect et sport »
 - « Voir/accepter le Code de déontologie»
 - Cliquez sur la section en rouge et vous aurez accès aux modules



Quels niveaux de patineurs puis-je enseigner?

Si je détiens le statut suivant :

Entraîneur Patinage Plus en formation, formé ou certifié:

- Je peux enseigner UNIQUEMENT le programme Patinage Plus
 - Je ne peux pas donner de cours privés, semi-privés, ni être responsable du programme de développement même s'il s'agit de patineurs du niveau Patinage Plus;
 - Aucune accréditation pour les compétitions.

Entraîneur régional en formation, formé ou certifié :

- Je peux enseigner tous les programmes (STAR et plus)
 - Cours de groupes, semi-privés, privés
 - Je peux recevoir une accréditation pour toutes les compétitions, sauf pour les compétitions de qualifications (sous-section, section, Défi et canadiens) des catégories pré-novice et plus.
 - Notez que je peux enseigner le programme Patinage Plus si mon statut d'entraîneur le permet (ex : être certifié Patinage Plus ou être dans le délai de 3 ans avant d'être certifié)

Quels niveaux de patineurs puis-je enseigner?

Si je détiens le statut suivant :

Entraîneur provincial en formation, formé ou certifié:

- Je peux enseigner tous les programmes (STAR et plus)
 - Cours de groupes, semi-privés, privés
 - Je peux enseigner dans un programme de concentration sport
 - Je peux recevoir une accréditation pour toutes les compétitions, sauf pour les compétitions de qualifications (sous-section, section, Défi et canadiens) des catégories junior et senior.
 - Pour les compétitions de qualifications où je peux recevoir une accréditation, je dois être <u>certifié</u>. Une dérogation en carrière peut être demandée à la responsable de l'Équipe du Québec.
 - Notez que je peux enseigner le programme Patinage Plus si mon statut d'entraîneur le permet (ex : être certifié Patinage Plus ou être dans le délai de 3 ans avant d'être certifié)

Quels niveaux de patineurs puis-je enseigner?

Si je détiens le statut suivant :

Entraîneur national en formation, formé ou certifié:

- Je peux enseigner tous les programmes (STAR et plus)
 - Cours de groupes, semi-privés, privés
 - Je peux enseigner dans un programme de concentration sport et au Sport-études
 - Je peux recevoir une accréditation pour toutes les compétitions incluant les compétitions de qualifications (sous-section, section, Défi et canadiens)
 - Pour les compétitions de qualifications où je peux recevoir une accréditation, je dois être <u>certifié</u>. Une dérogation en carrière peut être demandée à la responsable de l'Équipe du Québec.
 - Notez que je peux enseigner le programme Patinage Plus si mon statut d'entraîneur le permet (ex : être certifié Patinage Plus ou être dans le délai de 3 ans avant d'être certifié)

Pour plus de renseignements : Guide des entraîneurs https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/guides-fr/339-guide-de-l-entraineur.html



